Geschäftsstelle KGK-CGC
Haus der Kantone
Speichergasse 6, Postfach
CH-3001 Bern
www.kgk-cgc.ch

KGK CGC
Konferenz der kantonalen Geoinformations- und Katasterstellen
Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre
Conferenza dei servizi cantonali per la Geoinformazione e del Catasto
Conferenza dals posts chantunals da Geoinfurmaziun e Cataster

Aux services cantonaux du cadastre

Zurich, 13 novembre 2026

Tarifs d'honoraires applicables aux travaux de la mensuration officielle
Adaptation à partir du 1er janvier 2027

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons comme suit sur les honoraires applicables aux travaux de la mensuration officielle valables à partir du 1er janvier 2027:

Facteurs d'application
Lors de sa réunion du 13 novembre 2026, la Commission «Bases de prix» a décidé des nouveaux facteurs d'application sur la base du renchérissement calculé selon la norme sia 126.

C'est donc une valeur de 1.30 qui en résulte pour le tarif d'honoraires TH33. Les valeurs des autres tarifs d'honoraires figurent sur le tableau «Facteurs d'application pour les tarifs»[1].

Taxe à la valeur ajoutée (TVA)
Le taux de TVA applicable pour l'année 2027 reste inchangé à 8.1%. La TVA n'est pas comprise dans les facteurs d'application précités.

Cordiales salutations

Bernard Fierz
Président de la commission des honoraires

[1] https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/adjudication-des-travaux-et-contrats